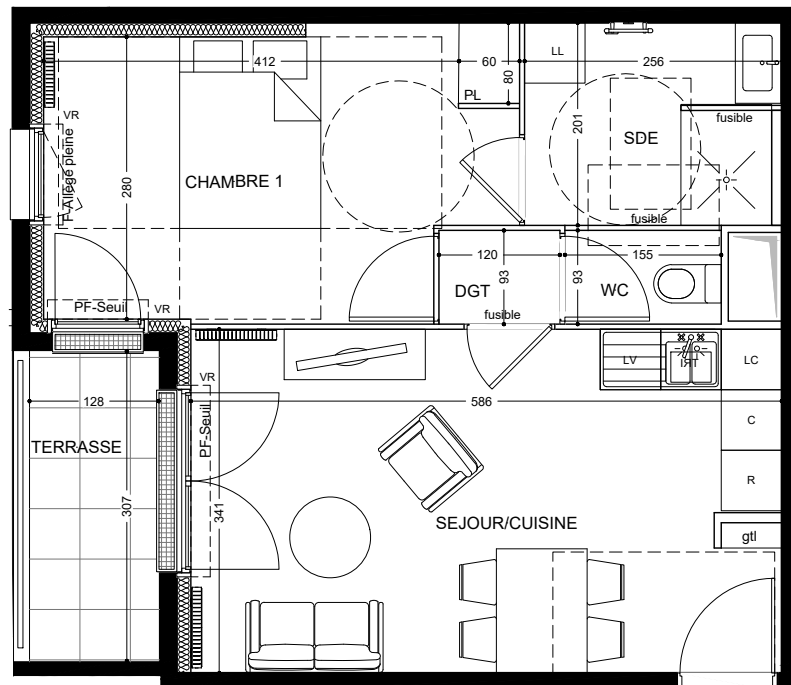




0 1m 2m 2.5m



B-207  
T2  
40,1 m<sup>2</sup>

**Légende:**

R	Réfrigérateur	lgt	Tableau électrique		Radiateur
C	Plaque de cuisson		Soffite ou faux-plafond		Robinet de puisage
LL	Lave-linge	PL	Placard	GC	Garde-corps
LV	Lave-vaisselle	VR	Volet roulant	PF	Porte-fenêtre
LC	Linéaire complémentaire		Sèche-serviette	F	Fenêtre

Nom de l'Acquéreur

Date et Signature Acquéreur

Date et Signature Vendeur

**SCCV Ris-Orangis Aunette**



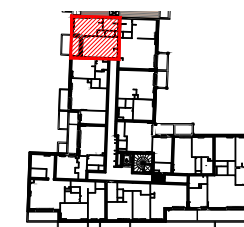
45 avenue de l'Aunette - Ris Orangis

Lot N°	B-207	Type	T2
Bâtiment	B	Etage	R+2

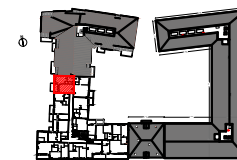
**SURFACE HABITABLE ( m<sup>2</sup> )**

Séjour + Cuisine	19,7
Chambre	12,8
Salle d'eau	5,1
WC	1,4
Dégagement	1,1
<b>TOTAL SHAB</b>	<b>40,1</b>

Terrasse	3,9
<b>TOTAL SURFACES ANNEXES</b>	<b>3,9</b>



Ind.	Date	Modification
0	09-03-2026	



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Des variations peuvent intervenir en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les cotes indiquées sont approximatives. Les retombées, faux plafonds, soffites, ainsi que l'emplacement des équipements tels que radiateurs, sèche-serviettes et bouches VMC sont figurés à titre indicatif et non limitatif. La surface habitable des placards est incluse dans les pièces attenantes. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 mars 1997 (Art. 4.1)